

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DATE de convocation et d'affichage
8 décembre 2023
DATE de publication de la délibération
23 janvier 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice 27
Présents 21
Votants 26

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure (part à 20h00 au point 7), BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, Adjoint ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, DUFEIL Christophe, GORON Maxime, LEMARCHANDEL Franck, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BAZIN Denis, BLANDIN Béatrice, DEHEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : PARPAILLON Marie-Laure donne pouvoir à SALIS Anaïs après son départ au point 7 ; BOSSARD Nelly donne pouvoir à TOCZÉ Christian ; DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à GORON Maxime ; FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à GARÇON Isabelle ; JEANNEAU Luc donne pouvoir à QUENOUILLE Roger ; MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine ;

Était absente : MARTINIAULT Anne-Laure.

Secrétaire de séance : ANDRÉ Marie-Thérèse, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD

N°151223-3 : Plan de Gestion Durable des Haies Bocagères (PGDH) de la commune : délégation de gestion au SMBV du Linon

Madame Marie-Laure PARPAILLON précise qu'un Plan de Gestion Durable des Haies Bocagères de la commune va être élaboré par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Linon et la Commission communale « Environnement / Développement Durable », en partenariat avec Breizh Bocage.

Il s'agit de gérer durablement les 34 km de haies bocagères communales, dont 15 km en bord de ruisseaux. Le Syndicat du Linon se verrait déléguer par la commune la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du plan de gestion, y compris la demande de subvention.

La subvention Breizh Bocage s'élève à 65% du HT, et n'est applicable qu'au PGDH. Le reste à charge est donc de 35 % du HT et la TVA.

Le groupe de travail communal propose de retenir le devis de l'entreprise SCIC ENR d'un montant de 6 500,00 € H.T. pour la réalisation du PGDH : il appartiendra au comité syndical du Syndicat du Linon de valider cette proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Valide l'organisation d'un PGDH sur le territoire communal via Breizh Bocage ;**
- **Délègue la maîtrise d'ouvrage du PGDH au syndicat mixte du bassin du Linon ;**
- **Valide le principe que le syndicat mixte du bassin du Linon prendra en charge le dossier de subvention Breizh Bocage et refacturera le reliquat à la commune à l'issue de la prestation, soit 35 % du coût de la prestation H.T., et la TVA.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le Maire,
Christian TOCZÉ



La secrétaire de séance,
Marie-Thérèse ANDRÉ

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **19 décembre 2023**.
De sa publication sur le site Internet de la commune le **19 décembre 2023**.